

COMPTE-RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt et un et le vingt mai à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Boudes, convoqués le 14 mai 2021, se sont réunis à la salle communale, sous la présidence de Madame le Maire Aurélia NUÑEZ-ORTIN.

ORDRE DU JOUR

1. Décision modificative relative aux travaux en régie
2. Décision modificative budgétaire
3. Décision modificative relative à l'approbation du compte administratif
4. Création du poste d'agent technique (cantine et entretien des locaux)
5. Dénomination de nouvelles voies
6. Organisation du temps scolaire 2021-2022
7. Demande de subventions API

QUESTIONS DIVERSES

1. Etude de restauration du caveau du peintre BOY
2. Préparation des élections régionales et départementales

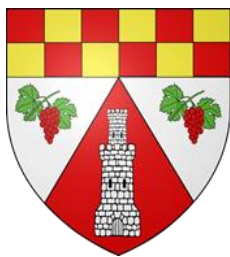
	Présent	Heure d'arrivée	Absent excusé	Procuration	Absent non excusé
Daniel AUDEBERT	✓				
Boris BOY			✓	Sandra VALENTIN	
Daisy CHABAUD	✓				
Samuel GATINOIS	✓				
Jean LEVEZAC			✓	AUDEBERT Daniel	
Aurélia NUÑEZ-ORTIN	✓				
Valérie QUINET	✓				
Stéphane ROBART			✓	Aurélia NUÑEZ-ORTIN	
Catherine SAUTEREAU	✓				
Annie SAUVAT	✓				
Sandra VALENTIN	✓				

Présents dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Valérie QUINET est désignée pour remplir cette fonction.

Après lecture du compte rendu de séance, les membres présents à la précédente réunion du Conseil Municipal signent le registre des délibérations



COMPTE-RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Un point est rajouté à l'ordre du jour : Organisation de la circulation routière dans Boudes et Bard.

20-05-2021/DM1 – Décision modificative relative aux travaux en régie.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, la nécessité de voter un crédit supplémentaire, suite à une erreur au moment de l'élaboration du budget, afin d'égaliser les recettes et les dépenses des travaux en régie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres votants, décide de procéder aux virements sur le budget de l'exercice 2021

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Nature	Montant
022	022	Dépenses imprévues	1 000,00
		Total	1 000,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Nature	Montant
042	722	Immobilisations corporelles	1 000,00
		Total	1 000,00

20-05-2021/DM2 – Décision budgétaire

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'après échange avec la trésorerie il apparaît une erreur sur le déficit d'investissement qui nécessite une opération comptable

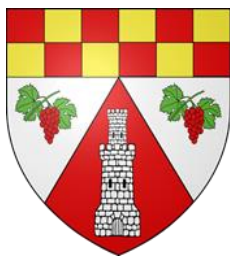
Présentation ainsi faite et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal accepte la proposition suivante :

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
001	001	OPFI	Solde d'exécution de la section d'investissem...	-38 852,08
			Total	-38 852,08

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
16	1641	ONA	Emprunts en euros	-38 852,08
			Total	-38 852,08



COMPTE-RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

20-05-2021/DM3- Décision modificative budgétaire

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

- La récente visite d'Enedis pour le raccordement électriques sur la place de la Mairie et leur devis s'élève à 1302.48€ TTC.
- L'annonce de l'obligation de recourir à un architecte et après sollicitation de trois professionnels, le Conseil Municipal retient la proposition du Cabinet Céline CHARRIER d'un montant de 1595.00 HT et autorise Madame le Maire à prendre au compte des dépenses imprévues.
- L'acceptation des devis réalisés par Monsieur LEVAVASSEUR d'un montant de 79860.00€TTC et suite à notre décision de répartir cet investissement sur trois exercices, Monsieur LEVAVASSEUR, a établi trois devis dont le premier s'élève à 21060.00€ TTC. Il convient donc de rajouter la somme de 1060.00€ à l'opération 148.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder à l'exécution de la décision modificative.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2152	146	Installations de voirie	1 350,00
23	2318	148	Autres immobilisations corporelles en cours	1 060,00
23	2313	121	Constructions	2 100,00
Total				4 510,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
020	020	OPFI	Dépenses imprévues	-4 510,00
Total				-4 510,00

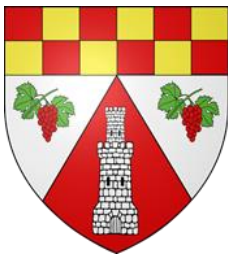
20-05-2021/DM4 – Décision modificative relative à l'approbation du compte administratif

La trésorerie nous interpelle sur le fait de compléter l'approbation du compte administratif en intégrant le résultat de clôture cumulé.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Entendu le rapport présenté ce jour,



COMPTE-RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

DÉLIBÈRE : Sans que Madame le Maire ne prenne part au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du budget principal 2020 arrêté aux sommes suivantes :

- Résultat de clôture en section de fonctionnement : 160274.37 €
- Résultat de clôture en section d'investissement : -52283.86 €
- Reste à réaliser en dépenses : 88 940.43€
- Reste à réaliser en recettes : 72 085.86€

le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification ainsi présenter.

20-05-2021/24 – Création du poste d'adjoint technique (cantine et entretien des locaux)

ARTICLE 1 :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial, en raison de la nécessité de service.

Madame le Maire propose au conseil municipal :

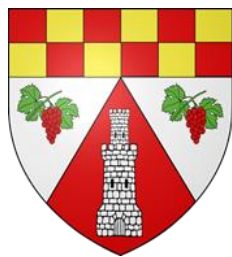
- **La création** d'un emploi(s) d'adjoint technique territorial, permanent(s) à *temps non complet* à raison de 28/35^{èmes} dans l'objectif de la titularisation de l'agent en place.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal accepte la création du poste d'adjoint technique.

20-05-2021/25 – Dénomination de nouvelles voies

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les nouvelles dénominations des nouvelles voies :

- Impasse de Broal
- Impasse de Varennes
- Impasse de Manouzes
- Impasse de Bouël
- Impasse de Biaudaires
- Impasse des Prades
- Impasse de Chirouze
- Impasse de Donezat
- Chemin de la Brugère
- Chemin des Jalades



COMPTE-RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

- Route de la Caboule
- Impasse des Caves
- Impasse des Jalades
- Chemin des Jalades
- Chemin des Charaudes
- Chemin de la Ribeyre
- Impasse du Pentillou
- Venelle des Loges

Présentation ainsi faite et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal accepte les nouvelles dénominations.

20-05-2021/26 – Organisation du temps scolaire 2021-2022

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de délibéré sur l'organisation du temps scolaire suite à la demande du directeur académique

Le conseil d'école du 26 mars 2021 a voté à l'unanimité sur le maintien du rythme à 4 jours hebdomadaire.

Présentation ainsi faite et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal accepte le maintien de la scolarité à 4 jours.

20-05-2021/27 – Demande de subventions API

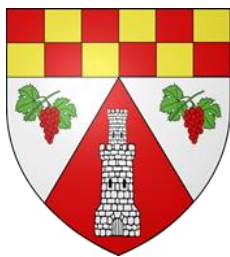
Madame le Maire expose au Conseil Municipal sa volonté de solliciter les fonds de concours API pour les projets votés au budget 2021

Présentation ainsi faite et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal accepte :

INTITULE	Coût total HT	Montant demandé à API
HANGAR	20888.80€HT	5600.00€
COFFRETS ELECTRIQUES	9850.00€HT	4900.00€
SIGNALISATION	2042.51€HT	1000.00€
GARDE CORPS	21060.00€HT	5275€
ADRESSAGE	3600.00€HT	1800€
CHEMINS	18244.00€	9122.00€
BATIMENTS ECOLE	4840.00€	2420.00€

20-05-2021/28- Organisation de la circulation routière dans Boudes et Bard

Suite au constat de l'augmentation de la fréquentation de la vallée des Saints, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la circulation dans Boudes et Bard.



COMPTE-RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

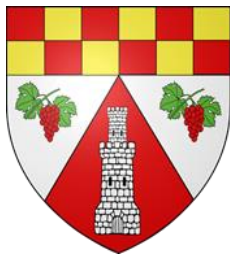
Présentation ainsi faite et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal accepte les modifications suivants les schémas ci-dessous :

SIGNALÉTIQUE ROUTIÈRE - BOURG



SIGNALÉTIQUE ROUTIÈRE - BARD





**COMPTE-RENDU DE SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MAI 2021**

QUESTIONS DIVERSES

1. Etude de restauration du caveau BOY : Monsieur BOY Michel, peintre résidant à Boudes fin du 19^e siècle a fait un leg de 100000 francs à la commune avec comme demande que cette dernière entretienne sa tombe. Aujourd'hui, une réfection s'avère indispensable, des devis auprès de marbrier sont en cours.
2. Préparation des élections régionales et départementales : Répartition de la tenue du bureau de vote pour les 20 et 27 juin, un appel de volontaire pour assurer être assesseur a été fait sur Citykomi. Pour tous renseignements merci de vous renseigner à la mairie.
3. Point sur l'organisation des marchés et les prochaines festivités.
4. La mairie recherche des jeunes susceptibles d'être intéressés pour assurer l'entretien des sanitaires de la Vallée des Saints.